

Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit !

Publié le 20 avril 2024 - Mise à jour le 29 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ? Si la date limite des inscriptions en ligne était fixée au 1^{er} mai, la démarche est encore possible jusqu'au 3 mai en mairie. Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur *Service-Public.fr* !



Le téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) » vous permet de :

- connaître le numéro et **l'adresse de votre bureau de vote** ;
- connaître votre numéro national d'électeur nécessaire pour établir une [procuration](#) ;
- retrouver toutes les **procurations** que vous avez données ou reçues ;
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales.

Pour [vérifier votre situation électorale](#), vous devrez vous connecter avec votre compte *Service-Public.fr* ou vous identifier avec le service **France Connect**.

Ensuite, il vous faudra préciser simplement :

- si vous votez en France ;
- le nom de votre commune de vote ;
- vos nom et prénom(s) ;
- votre sexe et votre date de naissance.

Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous seront précisés.

